

CPD

SCP

Didier HERMANT

Huissier de Justice associé

14 Rue Pierre Gaudin

Résidence La Ferrage

BP 48

83690 SALERNES

☎ : 04.94.70.62.87

☎ : 04.94.70.68.71

✉ : scp.hermant@wanadoo.fr

CDC

IBAN N°: FR 03 40031 00001 0000176782D 39

**ACTE
D'HUISSIER
DE
JUSTICE**

ORIGINAL

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE : JEUDI TROIS MARS DEUX MILLE VINGT DEUX

A LA DEMANDE DE :

Le **FONDS COMMUN DE TITRISATION "CASTANEA"**, ayant pour société de gestion la Société EQUITIS GESTION SAS, dont le siège social est à (75017) PARIS 17ÈME, 6 Place de la République Dominicaine, inscrite sous le N° B 431 252 121 au registre du commerce de PARIS, représentée par son recouvreur la SAS MCS et ASSOCIES, incrite au RCS de Paris sous le numéro B 334 537 206 dont le siège social est à (75020) PARIS 256 Bis Rue des Pyrénées, agissant poursuites et diligences de son représentant légal domicilié audit siège, venant aux droit de la Banque **SOCIETE GENERALE**, Société Anonyme au capital de 924.757.831,25 € dont le siège social est à PARIS (9ème) 29 Boulevard Haussmann, RCS de PARIS numéro 552.120.222, en la personne de son Directeur du Service du Recouvrement de MARSEILLE (13002), 9 Boulevard de Dunkerque, Le Grand Large,

En vertu d'un Bordereau de cession de créances en date du 03/08/2020 soumis et conforme aux dispositions du Code Monétaire et Financier,

Ayant pour Avocat **Me Jean Baptiste DURAND** Avocat associé au Barreau de TOULON (Var), "Le Millénium", 145 Place du Général de Gaulle à (83160) LA VALETTE DU VAR,

Lequel se constitue sur le présent et sur leurs suites,

Elisant domicile en notre Etude,

EN VERTU :

D'un contrat de prêt bancaire passé en la forme notariée et accordé par la Banque Société Générale sus requérante par devant Me Philippe BERTON Notaire associé membre de la SCP "Jean Pierre HAUBRE, Philippe BERTON, Notaires associés" titulaire d'un office notarial à 83570 COTIGNAC Quartier La Bouide, en date du 18 Mai 2006, revêtu de la formule exécutoire

Et d'une Ordonnance rendue par Monsieur le Juge de l'Exécution Immobilière près le Tribunal Judiciaire de TOULON (83) le 8 février 2022 sur requête à lui présentée aux fins de commission d'Huissier de Justice, conformément à l'article L 322-2 du Code de Procédure Civile, régulièrement signifiée,

Nous, Société Civile Professionnelle Didier HERMANT huissier de justice associé titulaire d'un office d'huissier de justice à la résidence de SALERNES (VAR) y demeurant Résidence la Ferrage Rue Pierre Gaudin soussigné

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifié m'être transporté ce jour à l'adresse suivante à savoir commune de 83400 HYERES, Presqu'île de GIENS, 114 Chemin de la Plaine du Bouisson, Résidence "Le Buisson d'Argent", lot n° 10,

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

La **SCI LES LAURIERS**, Rcs N° 489136747 dont le siège social est à (83670) BARJOLS, Chemin de la Verdière, Quartier les Perrets,

Dont la Société sus requérante poursuit la saisie et la vente suite à la signification d'un commandement de payer valant saisie immobilière en date du 24 décembre 2021 publié le 27 janvier 2022.

Là étant, assisté de monsieur FRONTIN David, Serrurier à 83000 TOULON, Rue Reymoneng, "Le Sampolo", en présence de monsieur GENTILE Claude domicilié à SALERNES (Var), Route de l'Europe et monsieur SPRUMONT Jean-Marc domicilié à SALERNES (Var), Traverse des Gandelons en leur qualité de **Témoins** (Article L 142-1 du Code de Procédure Civile) et de monsieur BOIS Benoit, professionnel qualifié Espace Diagnostics, 107 Bd Bara à 13013 MARSEILLE,

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2020 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	219,16
Frais de déplacement (Art A444-48)	7,67
Total HT	226,83
TVA (20,00 %)	45,37
Total TTC	272,20
Acte dispensé de la taxe	



Références : 13546
PVSIMDESC

J'ai constaté ce qui suit en la présence permanente des témoins sus indiqués et après ouverture forcée de la porte palière par le serrurier sus dénommé :

I – DESCRIPTION DES LIEUX, COMPOSITION, SUPERFICIE

L'immeuble dont s'agit (initialement G n° 2919), soumis au régime de la copropriété (loi du 10 juillet 1965) est désormais cadastré depuis 2007 **Section HO** sous le numéro **94** et confronte au Nord une voie d'accès à d'autres résidences, à l'Est la parcelle n° 95, au Sud la parcelle n° 91 et côté Ouest le Chemin de la Plaine du Bouisson. On y pénètre par le Nord après avoir franchi la porte commune côté Ouest sécurisée par système de clé vigik. Cet immeuble existe depuis plus de 45 ans.

Le studio objet de la présente description, lot n° 10 de la copropriété se trouve au **premier étage, seconde porte côté droit** à droite de la cage d'escalier vers le fond du couloir. Il se compose d'une salle de bains avec baignoire, lavabo (voir la photographie annexée sous le n° 1) W.C. et cumulus et petit chauffage électrique (voir la photographie annexée sous le n° 2) d'environ **3.50 m2**, d'un couloir d'entrée d'environ **3 m2** placard inclus avec porte de communication (voir la photographie annexée sous le n° 3) d'une pièce principale (voir la photographie annexée sous le n° 4) d'une surface totale d'environ **17.20 m2** éléments cuisine inclus, avec convecteur (voir la photographie annexée sous le n° 5) et coin cuisine (voir la photographie annexée sous le n° 6) équipé d'un évier inox, d'une hotte aspirante avec placards haut et bas outre plaque électrique 2 feux, et enfin un balcon Côté rue (Ouest) (voir la photographie annexée sous le n° 7) d'environ **4.20 m2** auquel on accède par une double baie vitrée sans oublier les **37/1000èmes** des parties communes.

Nous précisons qu'il est établi ce jour par le diagnostiqueur présent un métrage détaillé de la superficie du studio conforme aux contraintes de la **Loi Carrez** sous le titre de document "Certificat de superficie de la partie privative" pour un total de 22.88 m2 et surface annexe de 4.30 m2.

II - CONDITIONS D'OCCUPATION, IDENTITE DES OCCUPANTS, MENTION DES DROITS DONT ILS SE PREVALENT

Il est occupé "à l'année" par monsieur **GAUDU David** qui y vit apparemment seul, à proximité de son lieu de travail, en vertu d'un bail locaux vides écrit de **3 ans renouvelé** récemment moyennant un loyer mensuel de **510 €**. Il ne nous a pas été possible d'obtenir une copie dudit bail ni de vérifier de manière certaine ces informations reçues verbalement.

III - NOM ET ADRESSE DU SYNDIC DE COPROPRIETE

La **Sté C.G.I. Billon**, Immeuble Palatin, Centre Europe, 6 Avenue Georges Simenon à 83400 HYERES Tél 04.94.12.50.50..

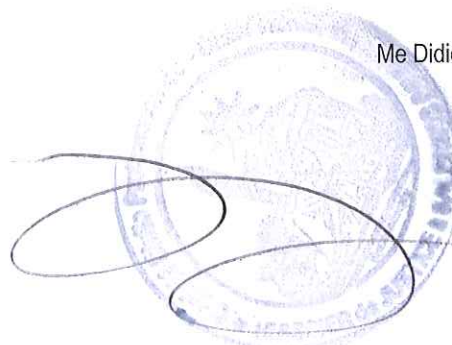
_____oOo_____

Les personnes requises ayant assisté aux opérations ont signé le présent procès-verbal sur l'original.

Mes opérations étant terminées, l'appartement sus décrit ayant été refermé et sécurisé par le serrurier sus dénommé, je me suis retiré. Les sept photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

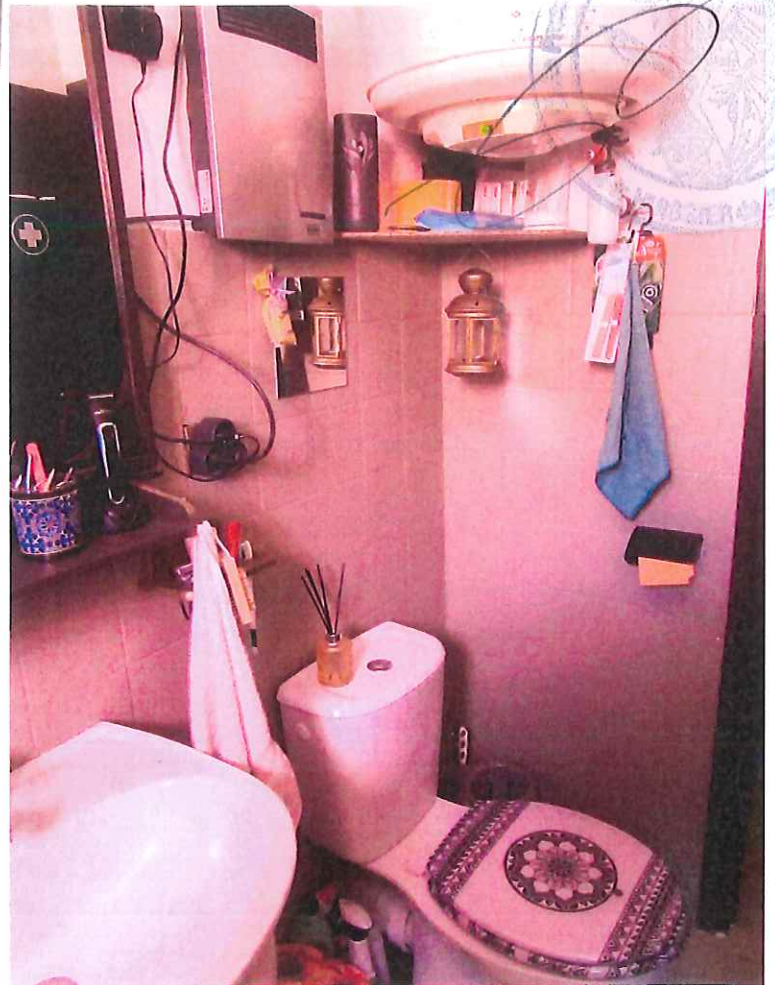
Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Me Didier HERMANT Huissier de Justice associé





- Photographie n° 1 -



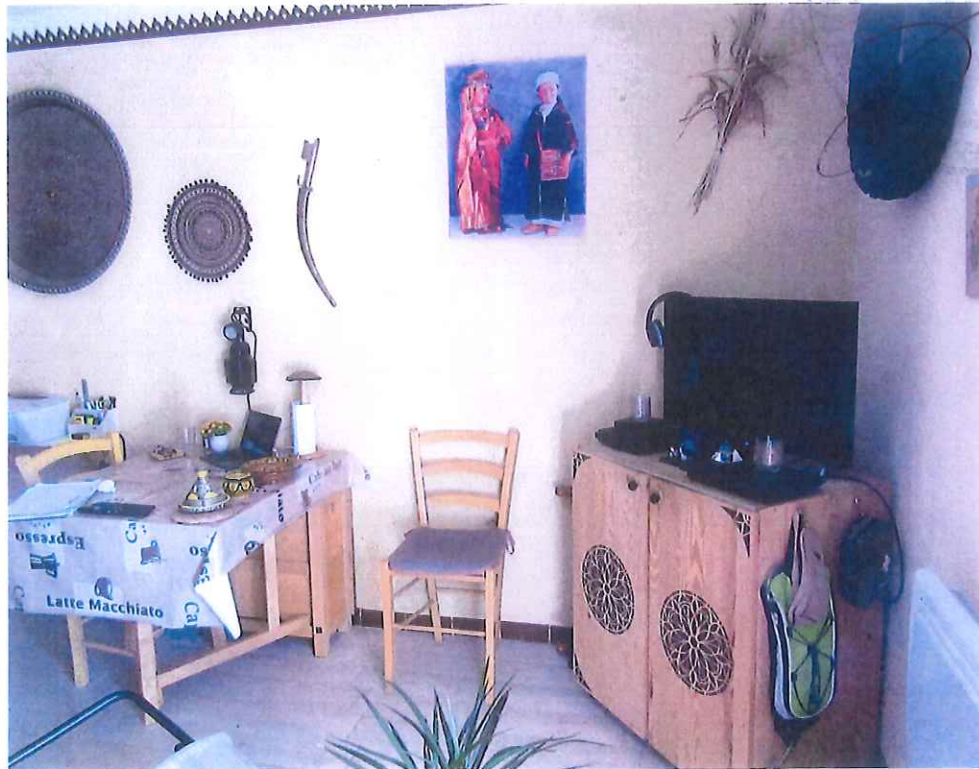
- Photographie n° 2 -



- Photographie n° 3 -



- Photographie n° 4 -



- Photographie n° 5 -



- Photographie n° 6 -



- Photographie n° 7 -